

La Nation

JAA. CH-1000 Lausanne 1 Poste CH SA

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Journal vaudois

Surveiller la justice

Vingt-deux ans après que la Constituante y eut renoncé, nos autorités invitent les Vaudois à accepter la création d'un Conseil de la magistrature. A l'époque, les esprits n'étaient pas à la simplicité. Et la Constitution de 2003 a fini par accoucher de six organes chargés de veiller sur la justice vaudoise, tous issus du Grand Conseil.

Un sac de nœuds

Aujourd'hui, la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal contrôle la gestion administrative du Tribunal cantonal – sans pouvoir disciplinaire. La Commission de présentation évalue et préavise à l'attention du Grand Conseil les candidatures aux postes de juges cantonaux. La commission thématique des affaires juridiques examine les postulats, motions, etc. concernant notamment la justice vaudoise. Le Bureau du Grand Conseil exerce la surveillance disciplinaire sur les juges cantonaux et le Procureur général. La Commission des finances examine le budget de l'Ordre judiciaire. La Commission de gestion surveille le Ministère public, avec le Conseil d'Etat.

S'ajoutent les responsabilités de la Cour plénière du Tribunal cantonal, chargée d'élire les magistrats de première instance. La Cour administrative constitue la direction de l'Ordre judiciaire.

Sans compter, enfin, que le Grand Conseil *in corpore* élit les juges cantonaux et le Procureur général. Les candidatures des juges sont proposées à la Commission de présentation par les partis politiques. Chacun d'eux dispose généralement de sa propre commission de recherche et de sélection des candidatures. Que des juges reversent une part de leur salaire au parti qui les élit, que leur état dépende d'une association politique, est une faiblesse fondamentale du système actuel.

Des réflexions sur une réforme de la surveillance de la justice vaudoise ont vu le jour en 2012. De 2013 à 2016, «l'affaire Marie» renforça le débat. Elle vit le Grand Conseil se pencher très en détail sur le fonctionnement de la justice. On parla de «bras de fer» entre le parlement et l'ordre judiciaire¹. Le passage devant un tribunal est un événement souvent unique dans une vie. On en sort rarement indemne. A la fin, c'est aussi la confiance du citoyen en ses magistrats qui rend les décisions de justice acceptables. Ces remous furent particulièrement néfastes.

Le Conseil d'Etat a procédé lentement, mais en profondeur. Saluons cette méticulosité. En ressort une

modification de plusieurs articles de la Constitution vaudoise et plusieurs modifications législatives, au nombre desquelles l'introduction d'une loi sur le Conseil de la magistrature.

Le Ministère public

Cette réforme a toutefois deux volets assez distincts. Outre la création du Conseil de la magistrature, elle donne au Ministère public sa pleine autonomie et réorganise sa direction. Peut-être eût-il été opportun de les distinguer dans les urnes pour des motifs d'unité de la matière.

Jusqu'à ce jour, le Parquet ne disposait pas de son autonomie budgétaire et personnelle. Il s'agit du reliquat d'une conception française, voyant le Ministère public comme le prolongement du pouvoir exécutif, chargé de l'ordre public. Désormais le Grand Conseil élira non seulement le Procureur général, mais encore les deux Procureurs généraux adjoints. Ils formeront ensemble le nouveau «Collège des Procureurs», chargé de la direction du Ministère public, des finances aux ressources humaines.

On peut regretter que le lien entre le Gouvernement et la poursuite pénale soit rompu. Limité à des questions administratives, il était déjà très tenu. Le vrai problème provient de l'entrée en vigueur de la procédure pénale fédérale en 2011. Elle imposa aux Vaudois une conception totalement nouvelle du Ministère public, indépendant de l'exécutif². Il aura fallu plusieurs années pour en digérer toutes les conséquences. C'est une mise en garde supplémentaire contre la centralisation.

Le Conseil de la magistrature

Le Conseil de la magistrature concentrera entre les mains d'une seule et nouvelle autorité l'essentiel des compétences de surveillance. Ainsi, la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal va disparaître, et le Bureau du Grand Conseil perdre ses pouvoirs disciplinaires. Le Conseil de la magistrature les remplacera, non sans étendre ses compétences disciplinaires à tous les magistrats vaudois.

Il opérera la sélection technique des candidats juges cantonaux. La Commission de présentation demeurera, mais réduite à l'audition politique des candidats. Cette différenciation est à saluer. Elle refuse aux députés de juger des compétences professionnelles d'un candidat tout en mêlant leur examen de considérations partisans.

Nous aurions accueilli encore plus favorablement un projet éliminant totalement les critères politiques de l'élection,

et donc l'influence des partis. Mais c'est un premier pas. Notamment parce que ces réformes retirent d'importantes compétences au Parlement, elles augmentent l'indépendance de la justice. Certains s'en plaignirent. L'UDC et l'extrême-gauche crièrent au déficit démocratique. Jérôme Christen dénonça le remplacement d'un «copinage politique» par un «copinage judiciaire»³.

Du copinage?

Là ne réside pas, pour nous, la vraie question. Examinons la composition de ce futur Conseil. Sur un total de neuf membres, cinq seront des magistrats en exercice⁴. Deux autres seront des avocats, dont un devra avoir été Bâtonnier. Les deux derniers sièges seront dévolus à des personnes «disposant de compétences particulières, [...]». La loi prend comme exemples les ressources humaines ou la médiation. «Chaque autorité ou institution propose un candidat par siège disponible» nous dit le projet. Les affrontements électoraux seront plus que discrets.

L'autorégulation, ainsi que l'auto-surveillance, prennent tout leur sens lorsqu'elles s'appliquent à un corps de métier déterminé. Les avocats et les notaires s'autorégulent, et se surveillent. Les médecins ont leurs règles déontologiques et disciplinaires. Pourquoi pas les magistrats? Cette forme de contrôle permet au professionnel de la branche impliqué dans ces institutions d'accomplir son activité encore plus à fond, de s'y épanouir pleinement. L'engagement corporatif fait vivre la profession en elle-même; elle lui assure longévité et crédibilité. Dans ces colonnes, le mot «corporatiste» est rarement dépréciatif. Incarnant la justice, la magistrature

a une très grande responsabilité sociale. La charger de sa propre surveillance complètera concrètement cette responsabilité.

Le Bâtonnier Christophe Piguet a regretté plusieurs fois un certain inaboutissement du projet⁵. A l'en croire, des magistrats retraités devraient siéger au Conseil de la magistrature. C'est, il est vrai, une lacune du projet. Est-elle rédhibitoire? Nous ne le croyons pas: le temps et l'expérience nous offrent d'améliorer les institutions.

Il est certes à craindre que les moyens de ce Conseil ne soient trop faibles – comme il en va déjà d'autres institutions de notre Ordre judiciaire. Peut-être conviendra-t-il, à brève échéance, d'augmenter sa voilure. Le temps, encore une fois, nous le fera savoir. Quoi qu'il en soit, le 25 septembre 2022, nous voterons OUI à l'institution d'un Conseil de la magistrature.

Félicien Monnier

¹ Audétat Daniel, «Meurtre de Marie: le bras-de-fer entre la justice et le parlement se poursuit», in *24 heures* du 14 novembre 2013.

² Exposé des motifs et projet de loi d'introduction du CPP et sur le Ministère public (CODEX-2010), septembre 2008, p. 17s.

³ Bournoud Renaud, «Les députés dessinent les contours du futur grand surveillant de la justice», in *24 heures* du 4 mai 2022.

⁴ Deux issus du Tribunal cantonal, un des tribunaux de première instance, et deux procureurs.

⁵ Me Christophe Piguet interviewé par Bournoud Renaud, «Ce projet me paraît entaché de défauts rédhibitoires», in *24 heures* du 10 mai 2022.

Petit glossaire de la justice vaudoise

Tribunal cantonal (TC): composé des juges cantonaux et organisé en cours thématiques, il est le tribunal suprême du Canton. Le TC juge en deuxième instance, sur appel ou sur recours, les décisions des autorités dites «de première instance». Au nombre de celles-ci comptent par exemple les Justices de paix, les Tribunaux d'arrondissements, le Tribunal des baux. Ses décisions sont passibles de recours au Tribunal fédéral.

Ministère public (MP): parfois appelé «Parquet», le MP est responsable de la poursuite pénale. Ses procureurs décident de l'ouverture des enquêtes et dirigent les travaux de la Police judiciaire. Ils disposent

d'une compétence de condamnation pour de petites sanctions. Sinon, ils soutiennent l'accusation devant les Tribunaux pénaux. Son chef est le Procureur général.

Bâtonnier de l'Ordre des avocats: le Bâtonnier est le président de l'association que constitue l'Ordre des avocats vaudois, communément appelé «Barreau». Elu pour deux ans, il préside le Conseil de l'Ordre et représente le Barreau dans différentes instances et consultations politiques. Il veille à la bonne entente entre les avocats vaudois et au respect des usages du Barreau. Les anciens Bâtonniers l'assistent parfois dans ses tâches.

Fé. M.

Fin du servage en Russie... Vraiment ?

L'Occident ignore en général tout de l'histoire et de la mentalité russes. D'où les sanctions, qui nuisent surtout à nos économies, et fort peu aux Russes et aux «oligarques» amis de Vladimir Vladimirovitch. Et les Occidentaux ne comprennent pas pourquoi le peuple russe approuve plus ou moins silencieusement les actions de leur président, depuis qu'a éclaté l'«opération militaire spéciale» en Ukraine.

Au sujet de cette passivité de l'opinion russe, j'ai trouvé récemment, en relisant en russe les œuvres complètes de Tourgueniev (1818-1883), un article paru en français pour *L'Illustration* du 14.7.1845, qu'il traduisit ensuite en russe. Cet article, paru 16 ans avant l'abolition du servage par Alexandre II en 1861, montre en 16 pages l'origine et les causes du servage en Russie, et, tout en militant pour son abolition, explique pourquoi la résistance venait plus des moujiks que des seigneurs propriétaires. La mentalité d'esclaves de ce peuple, par ailleurs si talentueux dans tous les arts (musique, danse, chant, littérature, poésie, peinture, etc.) y est montrée avec évidence.

Et l'histoire a prouvé que cette mentalité n'a pas disparu (sauf pour certaines élites), ce qui a permis à des gens comme Lénine, et surtout Staline, d'éliminer 70 millions de personnes en 70 ans pour imposer les lendemains qui chantent à des gens qui n'en demandaient pas tant.

Les quelques extraits qui suivent montrent que la sujétion politique, économique, militaire et morale de l'Occident aux USA ne vaut pas mieux que celle des moujiks «libérés» en 1861, qui n'a pas changé.

Après avoir rappelé l'histoire du servage en Russie, Tourgueniev expose que «*La Russie ne méritera vraiment le nom de nation civilisée, de nation européenne, qu'après avoir joint aux progrès faits dans la vie matérielle d'heureuses et nécessaires innovations dans les institutions surannées que lui a léguées l'Orient*».

Et il milite pour son abolition, disant : «*Avant tout, la servitude doit être abolie; elle doit disparaître à jamais du seul coin*

de l'Europe où elle existe encore. C'est le plus grand anachronisme contre l'esprit de notre temps; c'est le plus monstrueux excès de la tyrannie; c'est un crime flagrant, perpétuel et général, que réprouvent également la religion, la philosophie et l'humanité. Personne, même en Russie, même dans la caste des seigneurs, seule intéressée à sa conservation, ne défend plus en principe la servitude [...]. L'on peut dire que l'affranchissement des serfs, dès longtemps préparé dans les conseils de la couronne, n'est plus en Russie qu'une question d'opportunité, qu'une affaire d'exécution. Déjà l'on assure que le grand-duc héritier, poussé par ses propres lumières et sa naturelle bonté de cœur plus encore que par l'éducation qu'il a reçue [...], est fermement résolu à tenter sous son règne cette grande et sainte révolution sociale, plus faite pour illustrer son nom que toutes les victoires et conquêtes de ses prédécesseurs.»

Il explique ensuite pourquoi la principale opposition à la libération des serfs vient de ceux-ci :

«C'est dans cette situation matérielle des serfs qu'est l'explication du maintien de la servitude et des difficultés de son abolition. Proposez à un paysan son affranchissement pur et simple, c'est-à-dire de lui rendre la libre disposition de ses bras, de son corps; offrez-lui même de plus un terrain à cultiver, sous condition de redevance en argent ou en nature; voici quel sera toujours et invariablement le sens de sa réponse: "Que me restera-t-il, le maître payé, dans les années de mauvaise récolte? Qui me nourrira, moi et ma famille, dans les années de disette? Où prendrai-je de l'argent pour acheter des chevaux, des vaches et des moutons? Où prendrai-je du bois pour construire ma maison, mon charriot, mon traîneau, ma charrue, et pour me chauffer pendant six ou sept mois d'hiver? Enfin qui me protégera, si je n'ai plus un maître puissant, contre les exactions du fisc, les violences de l'autorité, les vénalités de la justice?" Il faudrait donc, pour qu'un serf acceptât son affranchissement comme un bienfait, ajouter au don de sa liberté celui des instruments de travail, c'est-à-dire les capitaux et la terre, et, de plus, des garanties d'égalité devant la loi.»

Et Tourgueniev de poursuivre: «*Pour que l'abolition de la servitude se réalisât en Russie, comme elle s'est effectuée dans le reste de l'Europe, il faudrait, [...] leur faire comprendre que le travail dans la liberté leur donnera [...] autant de bien-être que le travail dans la servitude, et qu'en les préservant à jamais des maux de la servitude, qu'ils ne connaissent et ne sentent que trop, la liberté leur apportera des biens nouveaux et inconnus, plus précieux même et plus enviables que le bien-être. [...]. Mais qui leur donnera cet enseignement? Qui les instruira, qui les formera pour l'indépendance? L'exemple serait certainement le meilleur des instituteurs.*

Mais l'exemple manque; aucun essai complet et définitif n'a pu être tenté, précisément à cause de la résistance obstinée qu'opposent les serfs à un changement dont ils ne comprennent pas les avantages, où ils voient plutôt une exigence nouvelle qu'un bienfait caché. Pour vaincre cette résistance, pour les amener à désirer demain ce qu'ils refusent aujourd'hui, il faudrait par avance les persuader, les convaincre, puis, du fond de leur épaisse ignorance, ils ne peuvent s'éclairer eux-mêmes. [...]

Qui prendra ce soin, qui remplira cette tâche? [...] Sera-ce le maître lui-même qui prendra soin de sermonner et d'endocotriner ses paysans? [...] Sur cinquante millions de serfs qui peuplent les vastes campagnes de la Russie, on dit que la couronne en possède, elle seule, quatorze millions. N'est-ce point à elle qu'il appartient de prendre l'initiative, de faire la loi par un magnanime exemple, et de briser toutes les résistances, moins au nom du pouvoir souverain qu'au nom de la justice vengeresse et de l'humanité vengée?»

On a vu dès 1917 ce que ces beaux sentiments ont apporté à l'ensemble du peuple russe, qui vit encore aujourd'hui dans la soumission et la crainte du gouvernement central. Il serait bon de ne pas le juger et de se souvenir que depuis des siècles, les Russes supportent le fardeau d'une histoire tragique, et qu'il ne faut pas confondre un peuple soumis avec les tyrans dont il n'a pas encore appris à se défaire.

A cet égard, *mutatis mutandis*, les Occidentaux, aux ordres des USA, ne valent pas mieux que les moujiks décrits par Tourgueniev.

Elisabeth Santschi

Là-haut

Quatorze jours à la montagne : deux conférences par jour, quatre heures par nuit.

Fél. M.

Valeyres est fait de paradoxes. Hors du monde, hors du temps, mais aussi puissamment enraciné et toujours actuel. Valeyres jouit d'un isolement géographique remarquable; la longue montée au Plan des Isles impose de se délester de tous les soucis de la plaine, et la solitude goûtée durant l'ascension préfigure la douce autarcie qui s'installe une fois le gîte atteint. Il ne s'agit toutefois pas d'un couvent: on n'y trouve pas de pure contemplation, mais le travail des champs, des forêts, le bonheur primordial de l'ouvrage accompli. A l'extrémité du territoire cantonal, avec pour seul contact externe un employé de la commune, on se sent curieusement plus proche des Vaudois qu'un jour de marché à la place de la Riponne.

De la diane à l'office du soir, le programme est minuté, pratiquement inchangé depuis le premier Valeyres, et il n'est pas un instant d'éveil qui ne soit voué à la prière, au travail physique, ou à l'échange d'idées. Le travail est intense, les conférences sont prenantes, les marches et leurs discussions captivantes; chaque journée est si pleine qu'elle paraît interminable, et passe pourtant en un clin-d'œil. Déjà le premier jour, toutes les affaires en suspens sont oubliées, et après une semaine la vie «d'en bas» n'est qu'un souvenir embrumé. Le journal n'est pas livré à Valeyres, il n'y a pas de radio et le temps manque pour consulter Internet. Les problèmes les plus actuels sont toutefois au centre de l'attention, et si certaines conférences portent sur des sujets plus légers, les discussions tournent deux semaines durant autour de la neutralité, de la guerre, du wokisme, du souvenir d'armées étrangères en terres vaudoises. Seuls ensemble, suspendus hors de leurs vies, absorbés par la structure de cette vie en communauté, les membres de l'équipe de cette année, nouveaux et moins

nouveaux, sont rejoints ponctuellement par leurs prédécesseurs; pour un, deux, ou dix jours, rien ne sépare Valeyres 1945 et Valeyres 2022. Alors que le soleil est couché depuis longtemps, aux débats impétueux que l'on ne peut avoir qu'à vingt ans se joignent des voix adultes, quinquagénaires, septuagénaires, nonagénaires, avec plus d'expérience mais pas moins d'énergie.

Valeyres a toujours été insaisissable. Des lettres et articles des premières années révèlent déjà combien il est malaisé de décrire l'expérience. Il ne s'agit pas d'un cours, en l'absence de maîtres et d'élèves; ni d'un camp, le but n'étant pas de débarrasser les parents de leurs marmots durant l'été; un séminaire, presque, lorsqu'une année est dédiée à la mise au point d'une doctrine, mais l'enseignement fait toujours défaut. On pourrait être tenté d'ajouter «retraite» à cette liste, tant l'éloignement du quotidien est revigorant pour l'intellect. Cela ne colle pas non plus, puisqu'on ne trouve à Valeyres ni repos ni solitude, mais travail en communauté. Il faut donc se résoudre à n'employer qu'un toponyme, qui – et c'est tout à fait typique – ne désigne pas même le lieu où Valeyres vit, mais celui où il naquit.

Cette drôle de nature, qui rend l'expérience de Valeyres si particulière, et sa description si ardue, s'étend presque à tous ses aspects. Nous nous éloignons et nous nous isolons, pour nous recentrer sur le Pays et nous rapprocher de sa population; nous n'allons plus à Valeyres mais nous allons toujours à Valeyres; l'équipe change chaque année mais l'esprit est immuable. Le paradoxe touche même la doctrine politique: à haute voix, nous dissertons de l'évolution de la neutralité suisse, de l'effondrement des mœurs, de l'instruction publique et de l'engagement associatif; en silence, unanimement, nous avons décidé que le communisme était le système approprié pour régir l'approvisionnement en dentifrice.

Benoît de Mestral

Contre le gymnase en quatre ans

André Guex, vers 1960, s'est battu contre l'allongement des études gymnasiales à trois ans. Il nous disait: «Messieurs, en deux ans, je vous ai tout donné; davantage, ce serait se répéter.» Il avait raison, car ce n'était pas un pédant, mais un maître. Il savait aller à l'essentiel, dans ses écrits comme dans ses leçons, nous donnait le goût d'y viser aussi, et nous faisait disserter sur la phrase de Montaigne: *Mieux vaut une tête bien faite qu'une tête bien pleine.*

Aujourd'hui, on n'ose plus plaider pour le gymnase en deux ans, et les pédants technocrates de l'enseignement veulent en porter la durée à quatre ans. Est-il possible de résister? Dans le numéro estival de *Plein Centre*, le périodique du Centre Patronal, Mme Sophie Paschoud s'élève à juste titre contre l'allongement des formations, au gymnase comme à l'Université. Les têtes ne sont pas mieux faites, mais l'âge de l'entrée dans la vie active recule, au détriment de l'autonomie financière des jeunes adultes, de la constitution de leur prévoyance, de leur expérience professionnelle; et cela alors qu'on répète à

satété qu'il faut se former ou se renouveler tout au long de la vie, ce qui n'est certes pas faux mais supposerait logiquement qu'on n'attende pas trop pour commencer!

Une révision de l'ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité – qui fixe les conditions de l'entrée aux écoles polytechniques et aux études de médecine – et du règlement intercantonal éponyme qui concerne l'accès aux universités, est en cours. Elle prévoit quatre ans de gymnase, selon la pratique de la majorité des cantons, avec un délai de huit ans pour procéder au changement dans les cantons minoritaires. Pour le Canton de Vaud, ce serait une très lourde et très coûteuse adaptation, obligeant à construire de nouveaux gymnases – alors qu'on ne sait déjà pas où caser les trop nombreux gymnasiens d'aujourd'hui; et cela pour atteindre un but des plus contestables en soi.

Une consultation est en cours jusqu'au 30 septembre. Nous espérons que le nouveau Conseil d'Etat saura marquer clairement son opposition.

Jean-François Cavin

Le wokisme, éclairer de l'égalitarisme

La nébuleuse woke – indigénisme, décolonialisme, antiracisme, *cancel culture*, lutte contre la transphobie, l'homophobie, le sexisme, l'appropriation culturelle, etc. – ne cesse de s'étendre. Après les USA et la France, elle a atteint l'université de Genève, où des activistes ont empêché par deux fois en trois semaines la tenue d'exposés réputés « transphobes ».

Après avoir annoncé le dépôt d'une plainte, ainsi que la possible exclusion des étudiants qui avaient participé au coup de force, le rectorat a retiré sa plainte au nom d'« une logique de désescalade et de dialogue ». Il n'a pris aucune sanction et a conclu l'affaire par un « accord » avec la « Conférence Universitaire des Associations d'Étudiants » (CUAE), laquelle avait soutenu la manifestation.

Un tel accord, passé entre l'autorité garante de l'ordre et des libertés universitaires et un groupe de pression qui bafoue par méthode l'ordre et la liberté, est peu compréhensible. Il montre en tout cas que des actions violentes de censure à l'intérieur de l'université peuvent rester impunies, ce qui ouvre un boulevard aux agitateurs les plus radicaux. La satisfaction de la CUAE à la sortie des tractations était significative : « C'est un premier pas encourageant », ont-ils commenté, ajoutant que « l'Université a tout intérêt à faire attention à qui elle invite ». Est-ce assez clair ?

Le recul du rectorat – quels que soient les motifs invoqués – ne l'aidera pas à faire respecter l'ordre dans ses murs et à y garantir la liberté d'expression, sans parler de la protection physique des orateurs non agréés par la mouvance *woke*.

L'événement évoque la débâcle morale et intellectuelle qu'a connue, en 2017, l'université d'Evergreen, à Olympia, dans l'Etat de Washington. Nous engageons nos lecteurs, et particulièrement les autorités académiques, à regarder jusqu'au bout le documentaire vidéo qui la raconte¹. De dialogue en désescalade, son président, George Sumner Bridges, se fait balader, ridiculiser, humilier au-delà de l'imaginable... et jusqu'au bout, il dit merci en battant sa coulpe.

Car George Bridges est un progressiste. Tout au long de la vidéo, il se révèle aussi intégralement *woke* que ses tourmenteurs. Il faut voir ses professeurs, alignés devant les étudiants pour confesser leurs « privilèges » (genre : je suis blanc, hétéro et cisgenre, ma famille est riche, mais je fais un gros travail sur moi-même pour que vous m'accordiez le droit d'exister...).

A cause de la faiblesse illimitée de son président, Evergreen est retournée

à l'état sauvage. Le désordre y est tel que la cause originellement invoquée par les étudiants – la défense des minorités discriminées – ne joue plus aucun rôle dans leurs discours et leurs actes. Il n'y a plus qu'un pur jeu de pur pouvoir. Et à ce jeu-là, c'est le plus cynique, le plus primitif, le plus méchant qui l'emporte.

Les manifestants genevois ont déchiré les notes du professeur Eric Marty en l'insultant : « Ton livre², on ne l'a pas lu, c'est de la m... ! » A la directrice du département qui voulait débattre, ils ont objecté qu'elle était « une femme blanche non-trans », et donc illégitime. Une militante, interviewée par la RTS, justifia le recours à la violence en prétextant qu'elle et ses comparses n'auraient pas fait le poids dans une discussion contradictoire avec des conférenciers habitués à débattre.

Ces attitudes et ces discours sont évidemment indignes aux yeux de n'importe qui. Mais, pour le *woke* lambda, c'est sans importance. Pourquoi se fatiguerait-il à débattre de la vérité, puisqu'il la détient déjà, sous la forme d'une matrice idéologique qui explique tout et qui justifie tout ? Il ne s'agit pas de débattre, mais de combattre et d'abattre. Ou, comme disent les marxistes : « Il ne s'agit pas

de comprendre le monde, mais de le transformer. »

Peut-être d'ailleurs que l'insanité même des arguments est une arme. Après tout, le débat d'idées serein ne relève-t-il pas de cette « pensée blanche » occidentale que dénoncent les *wokes* ? Et la liberté d'expression, cette coquetterie de privilégiés libéraux, n'a-t-elle pas pour fonction principale de permettre aux fascistes de répandre leurs théories nauséabondes ? Leur ôter, à coups de stéréotypes, de slogans et de vociférations, cette liberté dévoyée, n'est-ce pas faire souffler un vent d'authentique liberté dans les corridors de l'université ?

Les milieux officiels, universitaires ou politiques, sont toujours mal pris dans ce genre de conflit. Sur le fond, en effet, ils professent la même idéologie égalitaire que les *wokes*. Simplement, les *wokes*, avec leurs excès, vont un peu plus loin. Et ces excès mêmes les pouvaient d'une aura de pureté égalitaire qui manque au rectorat et le met très mal à l'aise quand il devrait se lever et sévir.

Olivier Delacrétaiz

¹ <https://www.tdg.ch/une-video-raconte-les-derivees-ideologiques-d-une-universite-americaine-725998994941>.

² *Le Sexe des Modernes, Pensée du Neutre et théorie du genre*, Seuil, Fiction & Cie, 2021.

Le pessimisme, ennemi de la clairvoyance

L'optimisme et le pessimisme, dispositions d'esprit opposées, relèvent du tempérament de chacun, non de l'intelligence. L'optimiste voit le bon côté des choses tandis que le pessimiste estime que tout va très mal et que le pire est certain.

L'optimisme caractérise l'homme d'action. Un entrepreneur ne ferait rien s'il n'espérait la réussite de son affaire. A moins qu'il ne livre une bataille pour l'honneur, un général pense qu'il vaincra.

Le pessimiste, lui, est plutôt contemplatif et conservateur. Il vise à préserver ce qu'il a, car l'aventure n'apporterait que des déconvenues.

Le ministre François Guizot disait : *Le monde appartient aux optimistes, les pessimistes ne sont que des spectateurs.*

La lucidité – voir et comprendre les événements avec clarté et justesse – n'est pas donnée à tout le monde, ce qui fait dire à Georges Bernanos que *le pessimiste et l'optimiste s'accordent à ne pas voir les choses telles qu'elles sont. L'optimiste est un imbécile heureux, le pessimiste un imbécile malheureux.* Quant à Paul Valéry, il laisse entendre que *le pessimiste et l'optimiste ne s'opposent que sur ce qui n'est pas.*

Attardons-nous sur Paul Valéry, esprit lucide.

En 1927, il écrit un essai sur Stendhal, Henri Beyle de son vrai nom. Beyle n'était pas à proprement parler un pessimiste. Il recherchait l'amour, le plaisir, le bonheur. Il se servait de l'expression anglaise *happy few* qui désigne la petite caste des gens heureux à laquelle il voulait appartenir. Attaché comme Rousseau à la sincérité, il ne la trouvait nulle part. Selon Valéry, *ses soupçons, ses mépris ne se bornent pas à noter de charlatanisme toute la politique et presque toute la littérature de son temps. Les savants ne sont pas épargnés.* Ses ambitions étaient : *Vivre. Plaire. Aimer. Etre aimé. Ecrire. N'être pas dupe. Etre soi – et pourtant parvenir. Comment se faire lire ? Et comment vivre, méprisant et détestant tous les partis ?* Stendhal affirmait que *dans tous les partis, plus un homme a d'esprit, moins il est de son parti.*

Mais c'est le clergé qui, selon Valéry, était pour Beyle un *excitant de prédilection* [...]. *Beyle avait de fâcheux souvenirs de pieuses gens dont il vit son enfance ennuyée.* Aussi détestait-il tous les prêtres. On ne trouve dans son œuvre que *trois ecclésiastiques qui ne manquent de foi ni d'esprit.* Sinon la question est

vite résolue. Un prêtre est forcément bête et crédule, à moins qu'il ne soit intelligent et hypocrite, si plein de malice qu'il simule la foi. Valéry est importuné par cette haine systématique. La noirceur de Balzac le dérange aussi : *Balzac assemble autour de soi [...] tous ceux que leur métier fait observateurs et chercheurs d'infamies et de choses honteuses, le confesseur, le médecin, le juge et l'homme de police, tous préposés à déceler, à définir, et, en quelque sorte, à administrer l'ordure sociale. Parfois quand je lis Balzac, j'ai la vision seconde et comme latérale d'une vaste et vivante salle d'Opéra [...] Un noir Monsieur, fort noir, fort seul, contemple, et lit les cœurs de cette foule luxueuse [...]. Il ne voit ça et là que des maux, il voit l'adultère, la dette, les avortements, la syphilis et les cancers, la sottise et les appétits.*

Des sombres descriptions de Stendhal ou Balzac, Valéry pense la même chose : *Si profond que puisse être un pareil regard, il est, à mon gré, trop simple et systématique. Toutes les fois que nous accusons et que nous jugeons, le fond n'est pas atteint.* Une couche morale et affective de l'âme, constituée d'expériences négatives, contraint le pessimiste à choisir les faits qui confortent ses aversions, et à ne pas voir le reste. *C'est une erreur évidente, écrit Valéry, quoique fort répandue, que de prétendre résoudre par de purs raisonnements des problèmes* (en l'occurrence celui de la nocivité du clergé, réd.) *dont les éléments ne se peuvent énumérer ni définir [...]. C'est à l'observation de trancher quand il s'agit de choses réelles. Qu'il soit possible qu'il y ait des prêtres véritables et riches d'esprit, mon expérience m'en assure. J'en connais, et il me suffit. Je ne dis pas que je me l'explique ; je dis que l'opinion de Stendhal n'a tenu qu'à cet accident*

qu'il n'en a point connu qui fussent comme les miens [...]. La plupart de ceux qui se flattent d'être connaisseurs du cœur humain ne séparent point la clairvoyance dont ils se piquent d'une disposition défavorable à l'égard des hommes. Ils ont la lèvre amère ou ironique. Rien, il est vrai, ne donne l'air psychologue comme l'attitude habituelle de déprécier. Voir clair, c'est voir noir, selon cette convention parfois assez commode.

Valéry aimait Stendhal, mais il est sévère avec lui. Il le sent partagé entre son envie de gloire littéraire et la volupté d'être soi-même, l'orgueil de ne dépendre que de soi. Paradoxalement, Beyle finissait par jouer à être soi. Il falsifiait le réel à force de vouloir faire vrai : *Suprêmement sensible à l'hypocrisie, il flaire à cent lieues, dans l'espace social, la simulation et dissimulation. Sa foi dans le mensonge universel était ferme et presque constitutionnelle.*

Du petit essai de Valéry, nous tirons la leçon politique que le patriote conservateur, accablé d'informations peu réjouissantes, doit tenir en laisse son tempérament porté à la dénonciation d'une décadence générale. Sa clairvoyance sur les affaires de son pays s'en trouvera renforcée.

Jacques Perrin

Carnet noir

Nous avons le triste devoir d'annoncer le décès de M. Leonardo Stango, le 6 août dernier, à l'âge de 73 ans. Il était le beau-père de notre ami et collaborateur Denis Ramelet. A lui, sa famille et belle-famille, nous adressons nos sincères condoléances.

Réd.

Programme des Entretiens du mercredi

Le programme des Entretiens du mercredi reprend.
Nous nous réjouissons de vous y retrouver !

Prochain rendez-vous :

24 août : Les « héros » vaudois au XIX^e siècle
Avec M. Michel Pahud

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

L'énergie des Vaudois (2): qu'attendre de la Confédération ?

Notre précédent article proposait un tour d'horizon des bases constitutionnelles de la politique énergétique, des réalités de la production et de la consommation suisses et des risques à court terme de pénurie. La politique énergétique étant d'abord une compétence fédérale, il s'agit de comprendre la direction prise par la Confédération. La stratégie énergétique du Canton fera l'objet d'un prochain article.

La Stratégie énergétique 2050, élaborée par les services de Mme Leuthard, a été acceptée en 2017 par le peuple suisse, les Vaudois la plébiscitant même à 73,5%. Elle s'appuie sur un triple credo : premièrement, le traumatisme de Fukushima (2011) a diabolisé le nucléaire et cette énergie doit être coûte que coûte abandonnée. Le marché de l'énergie, ensuite, doit être libéralisé : pour l'électricité, en particulier, les monopoles institutionnels doivent cesser, le petit consommateur devant être libre d'acheter son courant auprès de n'importe quel producteur européen. Troisièmement, il faut réduire les émissions de CO₂.

La Stratégie énergétique 2050 définit quatre axes d'action pour atteindre ces buts. La promotion de l'efficacité énergétique vient en premier : l'isolation des bâtiments, l'amélioration de l'efficacité des appareils devraient garantir les mêmes performances ou le même confort avec moins d'énergie. Pour rappel, l'art. 89 al.4 de la Constitution fédérale considère que *les mesures [...] qui touchent le bâtiment sont*

au premier chef du ressort des cantons. La taxe sur le CO₂ est l'outil le plus apparent de ce volet : si sa portée incitative semble limitée, elle génère des produits qui doivent servir tant au financement des mesures de réduction de la consommation qu'au développement de sources renouvelables.

Le deuxième axe est précisément la promotion des énergies renouvelables. Les énergies solaire et éolienne, la géothermie, le bois ou autre biomasse doivent remplacer les énergies fossiles et, à terme, le nucléaire. La rétribution à prix coûtant dont ont bénéficié les pionniers du photovoltaïque est remplacée par un système d'aide à l'installation, pour permettre ensuite un rachat du courant au prix du marché. Cette évolution rend ce subventionnement compatible avec la volonté de libéralisation.

C'est grâce aux actions de ces deux premiers axes que la Suisse entend répondre aux engagements découlant de la signature de l'Accord de Paris en 2015 : l'ambition de limiter le réchauffement à 2°C, au lieu des 4,8°C prévus par le GIEC si rien n'est entrepris, nécessite une réduction de 40% de nos émissions de CO₂ d'ici 2030 (référence 1990). La Suisse n'en prend pas le chemin, le peuple ayant refusé la nouvelle loi sur le CO₂ au printemps 2021.

Le troisième axe vise la sortie du nucléaire d'ici 2035. Mühleberg a cessé la production en 2019 et les autres centrales suivront progressivement. L'interdiction de construire de nouvelles installations est absolue, ne laissant

aucune chance à de potentielles technologies plus propres. La Stratégie confédérale prévoyait des centrales à gaz pour se substituer temporairement au nucléaire, le temps de développer de nouvelles sources durables. Cette option semble aujourd'hui peu praticable au vu de la rareté du gaz sur le marché européen.

Le dernier axe prévoit de renforcer les réseaux électriques, qu'ils soient internes ou vers les pays limitrophes. Cette interconnexion plus dense est techniquement requise pour que la Suisse puisse participer pleinement au marché électrique européen. Corollairement, de meilleurs réseaux profiteront aux pays frontières, Italie en tête, qui fait transiter le courant acheté au Nord à travers la Suisse. La Stratégie 2050 tablait sur la signature rapide d'un accord bilatéral avec l'Union européenne sur les marchés de l'électricité. Mais le dossier est gelé depuis le retrait par la Confédération des négociations sur l'accord cadre. La Suisse se retrouve ainsi dans la désagréable situation de devoir adapter son réseau aux exigences techniques européennes, sans pour autant accéder de plein droit au marché de l'électricité ou bénéficier des clauses de solidarité régissant un éventuel rationnement sur le continent. Avec la possibilité de tirer la prise vers l'Italie, la Suisse dispose toutefois d'un atout pour négocier des contingents électriques avec l'Europe.

La souveraineté n'apparaît jamais comme un objectif majeur de la Stratégie énergétique 2050. L'autonomie n'est qu'un corollaire heureux au développement de sources renouvelables. La volonté de libéralisation prime, probablement par peur que la Suisse ne devienne un « îlot de cherté »

énergétique en Europe. Ceci a conduit à décourager les investissements dans des installations indigènes, faute de rentabilité par rapport à des productions étrangères.

La situation du jour démontre que le libre accès aux marchés extérieurs n'est présentement pas d'une grande aide face à la pénurie. Celle-ci touche aussi les sources renouvelables, comme l'illustrent les difficultés récentes d'importation de *pellets* depuis la France. La gauche et les verts appellent à des mesures urgentes et dirigistes – comprenez fédérales – pour imposer la mise en service rapide de sources renouvelables. Mais cet appel restera un vœu pieux, la pénurie touchant aussi l'équipement nécessaire à cette transition écologique : la pompe à chaleur commandée aujourd'hui ne sera livrée qu'à prix d'or à la fin de l'hiver prochain. Encore faudra-t-il trouver un appareilleur libre pour l'installer.

La Confédération semble depuis peu accorder la priorité à l'approvisionnement sur la réduction de notre empreinte carbone. L'impact écologique dû au remplacement du gaz russe par du gaz de schiste américain est passé sous silence. La recommandation comminatoire de M. Parmelin de permuter les installations bicombustibles du gaz au mazout augmentera à performance équivalente les émissions de CO₂ de 30%¹. Dans cette perspective, la procédure accélérée et centralisée de permis pour de nouvelles installations hydrauliques et éoliennes sur sol suisse apparaît comme un sursaut tardif pour faire face à la pénurie plutôt qu'un pas vers la vertu écologique.

(à suivre)

Cédric Cossy

¹ Va-t-on punir les entreprises qui, par l'usage de mazout, vont dépasser leurs engagements de réduction d'émissions de CO₂ ?

La Berne fédérale, la neutralité et les sanctions économiques

Les départements fédéraux des affaires étrangères et de la défense (DFAE et DDPS) publient conjointement des brochures intitulées « La neutralité de la Suisse ».

Selon le président de la Confédération Ignazio Cassis, ces brochures ont « pour but d'expliquer ce que signifie la neutralité de la Suisse et comment elle s'applique dans les faits »¹. Ainsi, pour le conseiller fédéral, « s'il est vrai que la neutralité suisse n'est plus à inventer, la compréhension du sens qu'elle revêt et du rôle qu'elle joue est importante pour notre pays, aujourd'hui comme demain »².

Nous avons pu consulter la 4^e édition, éditée en 2004, ainsi que la dernière version, publiée en mars 2022, soit après le déclenchement de l'« opération militaire spéciale » de la Russie en Ukraine.

Ces brochures contiennent une partie historique qui expose chronologi-

quement les évolutions de la politique de neutralité. Pour l'entre-deux-guerres, ces publications mentionnent que la Suisse a adhéré à la Société des Nations, où sa neutralité la dispense de participer aux sanctions militaires, mais non aux sanctions économiques.

Dans l'édition de 2004, on lit pour l'année 1938 : « L'inefficacité des sanctions prononcées par la Société des Nations à l'encontre de l'Italie incite la Suisse à abandonner la neutralité différenciée en faveur d'un retour à la neutralité intégrale, c'est-à-dire à renoncer également aux sanctions économiques. »

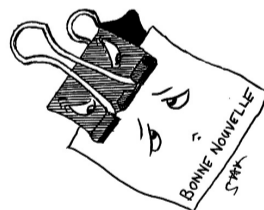
Par ailleurs, sous la rubrique « 1938-1945 » de la dernière version, il est écrit sobrement : « L'intensification des tensions politiques mondiales incite la Suisse à renoncer de nouveau aux sanctions économiques et à revenir à une neutralité intégrale. »

Peut-être que la prochaine version de la brochure nous dira si les sanctions économiques prises en 2022 ont été efficaces et pourquoi la Suisse y aura finalement renoncé.

Xavier Panchaud

¹ Avant-propos de la brochure publiée en 2022, consultable sur le site du DFAE à l'adresse https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/publications/SchweizerischeAussenpolitik/neutralitaet-schweiz_FR.pdf

² *Ibidem*.



Eloge des pincettes

Que ferait la presse sans pincettes ? Les pincettes sont indispensables lorsqu'il s'agit d'annoncer des nouvelles qui – oh horreur ! – sont moins mauvaises que voulu, voire affreusement positives, et qu'on ne sait pas comment maintenir le lecteur dans sa si rassurante angoisse perpétuelle.

LE COIN DU RONCHON

Ainsi, il y a environ un mois, lorsque le nombre des contaminations au Covid – déjà tombé à un niveau qui n'inquiétait plus grand monde – a recommencé à reculer, nous avons pu lire que la Suisse « semblait » avoir atteint son pic Covid et que cette information était « à prendre avec des pincettes ».

Les pincettes aident à tenir le public en haleine. Lorsque les choses vont mal, *elles vont mal* ; pas besoin de pincettes. Mais lorsqu'elles vont

bien, alors *elles semblent aller bien* et on fait aussitôt intervenir les fameuses pincettes, pour laisser planer le suspense, pour que personne ne se réjouisse trop vite, et pour ne pas trop déstabiliser les esprits anxieux qui ne parcourent les journaux que pour y trouver l'essence de leur anxiété.

On comprend aussi pourquoi l'excellent Daniel Koch, qui fut le « Monsieur Covid » de la Confédération aux premières heures de la pandémie et la bête noire de certains militants anti-Covid, est devenu aujourd'hui la bête noire des virologues-apocalyptologues après qu'il a déclaré que le coronavirus n'était désormais « pas plus dangereux qu'une grippe ». Diable, un expert qui ne prophétise pas perpétuellement des catastrophes doit être pris avec des pincettes.

A bien y réfléchir, l'abondance de pincettes est un signe que, contrairement aux apparences, le monde ne va pas trop mal.

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges